COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - MONNET - BOURGEOIS - COUTURIER - Mesdames MOREY - LANET - BRAC de la PERRIERE.

Monsieur GUILLOTON est représenté par Madame CORNUAULT Madame SANDRIN est représentée par Madame LANET Monsieur GIVRE est représenté par Monsieur GUILLOT Monsieur CHANET est représenté par Monsieur PERRADIN

Absents : M. BOURGEY

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUPERRON Alain, 4ème adjoint, a donné sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 23 juillet dernier.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/07/13

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18/07/13 par 13 voix pour.

2. Modification simplifiée n°3 POS: définition de mise à disposition du public

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n°3 du plan d'occupation des sols (POS) a été engagée et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Elle rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération en date du 08/03/2001 approuvant le POS;

Vu les délibérations en date du 22/02/2007 et 25/03/2010, modifiant successivement le POS ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25/07/2013 engageant la modification simplifiée n°3 du POS ;

Vu le projet de modification simplifiée n°3 du POS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- CONSIDERE que le projet de modification simplifiée n°3 du POS tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,
- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée n°3 accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles,

coté et paraphé qui seront déposés à la mairie de Saint Trivier sur Moignans pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h, du 30/09/2013 au 30/10/2013 inclus ainsi que le samedi 12 octobre 2013 de 9 h 00 à 10 h 45,

- **DECIDE** que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre à la mairie de Saint Trivier sur Moignans.

3. Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à des inscriptions budgétaires en dépenses et recettes d'investissement suite à une erreur d'imputation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

| Désignation | Augmentation de crédits | Augmentation de crédits |
|--|-------------------------|-------------------------|
| 1335 DI « Participation pour non-réalisation d'aires | | 50 000.00 € |
| de stationnement » | | |
| 1345 RI « Participation pour non réalisation d'aires | 50 000.00 € | |
| de stationnement » | | |

4. <u>SEMCODA</u>: rapport de gestion 2012

Madame le Maire, en tant que déléguée de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA, présente au Conseil Municipal une synthèse du rapport de gestion qui a été présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2012.

Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

DONNE quitus au mandataire pour l'exercice 2012 écoulé.

5. <u>Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône : élection d'un délégué</u> titulaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Duperron Alain a donné sa démission du Conseil Municipal. Monsieur Duperron était délégué titulaire au sein du SIEP.

Il convient en conséquence de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

 DESIGNE Monsieur MONNET Frédéric, délégué titulaire du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône, en remplacement de Monsieur DUPERRON Alain.

6. Communauté de Communes Chalaronne Centre : élection d'un délégué titulaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUPERRON Alain a donné sa démission du Conseil Municipal. Monsieur DUPERRON était délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Il convient en conséquence de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- DESIGNE Madame LANET Marie-Christine, déléguée titulaire à la Communauté de Communes Chalaronne Centre, en remplacement de Monsieur DUPERRON Alain,
- DESIGNE Monsieur MONNET Frédéric, délégué suppléant à la Communauté de Communes Chalaronne Centre, en remplacement de Madame LANET Marie-Christine,
- RAPPELLE la liste des délégués appelés à siéger à la Communauté de Communes Chalaronne Centre :
 - Délégués titulaires :
 - Madame CORNUAULT Madeleine,
 - Monsieur PERRADIN Armand,
 - Madame LANET Marie-Christine,
 - Monsieur GUILLOTON Paul,
 - Monsieur BOURGEY Fabien,
 - Monsieur COUTURIER Laurent,
 - o Délégués suppléants :
 - Monsieur MONNET Frédéric,
 - Monsieur GUILLOT Gérard,
 - Madame BRAC de la PERRIERE Etiennette,
 - Monsieur GIVRE Robert,
 - Madame SANDRIN Corinne,
 - Monsieur BOURGEOIS Loïc.

7. Service de l'assainissement : avenant n°3 au contrat d'affermage

Madame le Maire expose :

Dans l'optique d'optimiser la capacité de fonctionnement de la station d'épuration, un audit a été demandé à notre fermier en charge de l'assainissement, la Lyonnaise des eaux.

Face aux différentes conclusions de cet audit et pour permettre à la fois à la station de perdurer encore quelques années, tout en accumulant des données fiables quant à la préparation du dimensionnement d'une prochaine station d'épuration, et en suivant l'évolution des travaux réalisés sur ses réseaux d'assainissement, la commune souhaite réaliser des travaux sur sa station.

La LYONNAISE DES EAUX est chargée par la commune d'assurer le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation des nouveaux appareillages mis en place sur le site de la station d'épuration et d'optimiser le fonctionnement de cette dernière.

L'ensemble des travaux d'investissement nécessaires, suite à l'audit, doivent faire l'objet d'un avenant.

Le montant prévisionnel des travaux est de 43.589,37 € HT - Le financement est assuré par le délégataire.

Pour rendre l'amortissement du financement qu'il apporte compatible avec les tarifs à appliquer, le délégataire procède à son étalement sur une nouvelle durée du contrat.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n° 3 au contrat d'affermage d'assainissement.

Conformément à la proposition de la commission de délégation de service publique qui s'est réuni le 24/07/2013, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire à signifier au fermier l'acceptation et la mise en œuvre de l'avenant n°3,
- FIXE le prix de l'assainissement dans la facture d'eau comme suit :

Part fixe communale : 20.44 € HT/ Semestre

Part variable communale : 0.5573 € HT/ m³

Part fixe délégataire : 36.30 € HT/ Semestre

Part variable délégataire : 0.4685 € HT / m³

- FIXE le nouveau montant au titre des eaux pluviales à 5 000 € HT.

Il est précisé que ces nouveaux tarifs ont été étudiés de façon à limiter l'impact financier sur les budgets des ménages, et ne représentent qu'une augmentation du prix de 2 centimes d'euros par jour par famille (base client moyen sur 5t Trivier de 95 m3 d'eau consommés).

Une charte de gouvernance locale de l'eau sera signée à cette occasion et engage la LYONNAISE DES EAUX à répondre à trois objectifs :

- Renforcer ses moyens de contrôle et de maîtrise de son service d'assainissement
- Accéder de manière simple et transparente aux données du contrat
- Valoriser son bilan de gestion du cycle de l'eau en informant les habitants

8. Questions diverses

Agrandissement cimetière

La commission travaux a étudié les propositions d'agrandissement du cimetière qui nous ont été proposées par le cabinet ELABOR.

Il est prévu de rencontrer prochainement le cabinet ELABOR afin de leur faire part des remarques apportées aux projets transmis de façon à procéder à un nouveau chiffrage.

Sondages - travaux hôtel de ville

Les sondages sur les poutres et la charpente de l'hôtel de ville ont été réalisés. Il convient maintenant de rencontrer les différents bureaux d'études afin de déterminer la nature des travaux à effectuer.

Centre Communal d'Action Sociale

Comme chaque année, le CCAS offre soit un repas, qui sera organisé le 13 octobre, soit un panier gourmand, qui sera distribué le 14 décembre, aux personnes âgées de 75 ans et plus.